



Fermeture de service (à Mayotte) : le DG n'attend même plus la consultation des instances !



La République : un Horizon bouché ?!

Sommaire



Communiqué/résumé SOLIDAIRES Douanes

page 2



Compte-rendu SOLIDAIRES Douanes

page 5



Annexe 1 : déclaration liminaire SOLIDAIRES Douanes

page 11



Annexe 2 : délibération intersyndicale

page 14



Annexe 3 : communiqué intersyndical de sortie

page 17



**Annexe 4 : réponses des parlementaires
à la saisine de SOLIDAIRES Douanes**

page 19



Communiqué

SOLIDAIRES Douanes

(résumé post réunion)



Fermeture de service : le DG n'attend même plus la consultation des instances !



La République : un Horizon bouché ?!

Incroyable. Pour acter une fermeture de service, la « haute » administration douanière n'attend même pas que les instances de représentation du personnel (IRP) aient rendu leur avis définitif.



Normalement la doctrine est :

- 1°) Consultation du Comité social d'administration local (CSAL), pour discuter plus particulièrement des effets locaux de la mesure ;
Nota bene : s'il y a boycott ou vote CONTRE lors de la convocation, alors il y a reconvoction.
- 2°) Consultation du Comité social d'administration de réseau (CSAR), au niveau de l'ensemble de la DGDDI, pour :
 - revenir sur les effets locaux (telle une instance « d'appel »),
 - mais aussi élargir sur les conséquences nationales,
 - et surtout acter officiellement l'inscription dudit service au sein de l'arrêté national listant les services restructurés¹.*Nota bene : s'il y a boycott ou vote CONTRE lors de la convocation, alors il y a reconvoction.*
- 3°) Publication de l'arrêté national listant les services restructurés (non publication seulement si pression populaire et/ou recul du politique).



Restructuration : le schéma de consultation des instances puis de prise de décision

Étape	RF La règle obligatoire	Ce que vient de faire la DG
1	CSA Local : a) convocation b) reconvoction (si boycott ou vote CONTRE unanime)	CSA Local : a) convocation b) reconvoction (si boycott ou vote CONTRE unanime)
2	CSA Réseau : a) convocation b) reconvoction (si boycott ou vote CONTRE unanime)	CSA Réseau : a) convocation le 30/09 PAS DE RECONVOCTION MALGRÉ UN VOTE CONTRE unanime
3	Publication de l'arrêté	Publication de l'arrêté le 30/09 !

Les organisations syndicales émettent un avis malheureusement seulement consultatif... mais leur consultation est obligatoire !

Or, dans son projet de fermeture de la recette régionale (RR) des douanes de Mayotte, la « haute » administration n'a pas attendu la reconvoction du CSA de réseau (CSAR), et encore moins qu'il ait rendu un avis définitif !



Comment ? Par l'arrêté de fermeture signé de la main du directeur général en date du 30 septembre 2026, publié au Journal officiel du 1^{er} octobre².

¹ Source : Arrêté du 16 juin 2020 désignant les opérations de restructuration de certains services centraux ou déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ouvrant droit à des mesures d'accompagnement.
Disponible ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042032653>



Ce passage en force est d'autant plus détestable que le projet est contestable sur 2 aspects : la forme et le fond.



1°) Sur la forme, il n'a :

- ni fait l'objet d'un travail d'association ou information de la représentation politique locale, ni au niveau des parlementaires ni des exécutifs des Collectivités (une information à l'endroit du Préfet, si elle eu lieu, ne saurait suffire) ;
 - ni fait l'objet d'un travail d'association, concertation ou information des opérateurs économiques locaux ;
 - ni fait l'objet d'un travail de prise en compte des remarques de la représentation des personnels douaniers, ni localement ni nationalement.
- D'ailleurs, aucune date de reconvoction du CSAR n'était fixée, jusqu'à ce qu'il y ait intervention d'une députée (voir annexe 4) après saisine par SOLIDAIRES !



2°) Sur le fond, ce projet relève de la gestion de la pénurie d'effectifs douaniers, sans considération des missions.

- Pour maquiller la fermeture, on habille la Recette régionale (RR) de La Réunion, service récipiendaire de l'activité de la RR de Mayotte, par le vocable ronflant de « Recette Océan Indien » (ROI).
Or s'il y a une recette Océan Indien, il peut avoir ensuite une recette Océan Atlantique, aux dépens du réseau en Guadeloupe, Martinique et Guyane...
- Il y a de grandes inconnues en matière de mise en œuvre, notamment sur la future communication avec les entreprises :

 Ce qui figure dans le « dossier de présentation » de la DG	 Commentaires SOLIDAIRES	 Réponses DG
page 7/14 : « 2.1.a.9 / La réception des usagers sur rendez-vous, par le receveur : »	<i>Comment est prévu ce type de réception / accueil lorsque la ROI sera créée ? La rubrique étant vide, l'intitulé du paragraphe relève de l'incantation.</i>	PAS DE RÉPONSE DG !
page 9/14 : « 2.1.d.4 . Mise en place d'une communication spécifique entre la recette « Océan Indien » et le PGP [Pôle de gestion des procédures] de Mayotte. [...] Dans la mesure où la recette serait dépaycée physiquement à la Réunion, il y aura nécessité d'établir le bon format de communication entre les 2 services, ceci étant au surplus accentué par le fait que la recette « Océan Indien » n'aura aucune connaissance des opérateurs mahorais. »	<i>Outre l'aveu d'une méconnaissance des usagers, et donc l'aveu d'un projet non pertinent, où en est-on quant au formalisme/processus du schéma de communication ?</i>	



Pas d'inégalité et de désert douanier : la République est UNE !

Cette création de recette Océan Indien crée un précédent en matière de perte de missions étatiques au sein des Collectivités ultra-marines.

De fait, sur le plan douanier, il n'y aura plus de garantie de Collectivités de plein exercice. Aujourd'hui les recettes régionales (RR) des douanes, demain les services de la formation professionnelle, après-demain l'immobilier, etc. ?

Cela pose un problème politique majeur : comment la DG des Douanes depuis Paris-Montreuil peut faire fi de la continuité territoriale et des principes d'égalité des territoires devant la loi. SOLIDAIRES Douanes est résolument CONTRE ces actes.

Une alternative est possible : renforcer dans chaque collectivité les moyens !

2 Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054930528>



Compte-rendu

SOLIDAIRES Douanes **(détail des échanges)**



Introduction

1°) Participation

a) « Haute » administration

Cette réunion est présidée par M. Florian Colas, directeur général des Douanes et Droits indirects. Il est assisté notamment de :

- Florence Ployart, secrétaire générale de la DGDDI ;
- Pascal Piquot, sous-directeur Ressources humaines et relations sociales (SD-RH) ;
- Cyrille Cohen, sous-directeur Réseau (SD-R) ;
- Laure Salaün, cheffe du bureau orga.^{tion} du réseau, performance et maîtrise des risques (Réseau 1) ;
- Christian Boucard, directeur interrégional IDF ;
- Benoît Pascal, ex-directeur régional (DR) de Mayotte, nouveau DR à Besançon ;
- Nicolas Le Gall, directeur régional de La Réunion.

b) Syndicats

Tous les syndicats sont présents au moment de lire une déclaration liminaire.

C'est-à-dire :

- outre SOLIDAIRES,
- la CFDT-CFTC
- la CGT
- l'USD-FO
- l'UNSA-CGC.



2°) Liminaires



a) Syndicats

SOLIDAIRES Douanes a lu la déclaration liminaire en annexe 1. Nous revenons notamment sur les différentes restructurations.

Toutes les autres délégations syndicales ont lu également une déclaration.

Par ailleurs elles se sont exprimées pour saluer le travail d'un ancien élu syndical au CSAR et ancien secrétaire général d'un syndicat, ayant quitté ces fonctions à la rentrée pour devenir cadre supérieur.



b) « Haute » administration

En réponse aux déclarations et propos liminaires, le président :

- exprime d'abord sa satisfaction d'avoir pu accompagner le responsable syndical dans sa carrière ;
- puis, sur les sujets de fond faisant l'actualité (niveau de vie notamment), il se défait, n'ayant « aucune marge de manœuvre au niveau indemnitaire ».

Mais il ajoute que la rémunération n'est pas le seul élément qui fait travailler les agents, il y a aussi leurs fonctions qualifiées de « terrain de jeu ».

(NDLR : un « terrain de jeu » ? Derrière un discours se voulant sympa, c'est l'infantilisation et la méconnaissance du coût de la vie des agents).

Sur la loi RIPOST, le président indique « j'entends la critique très forte » puis être « motivé pour défendre la douane » précisant « aujourd'hui la bataille qui se joue est celle du décret ».

(NDLR : c'est bien d'être « motivé » aujourd'hui, ça aurait été bien mieux de dénoncer RIPOST lors de l'élaboration de la loi. Qui ne dit mot consent.)



I – Mesures soumises au vote : restructurations

(départ de l'UNSA avant l'examen du point)



1°) Fermeture de la brigade Scanner mobile spécial (SMS)



a) Présentation (par Cyrille Cohen, sous-directeur Réseau)

Le contrat de leasing des 2 camions se terminant en mai 2026, la DGDDI a décidé de lever l'option d'achat et est devenue propriétaire.

Mesure proposée & calendrier : « pas de l'abandon », « on modifie la doctrine d'emploi des scanners, on sédentarise en mettant ces moyens dans 2 ports » :

- 01/12/2026 : sédentarisation du 1^{er} camion SMS à Dunkerque ;
- 01/06/2027 : sédentarisation du 2^e camion SMS au Havre.

Période transitoire : « les agents continuent leur activité comme avant », mais tout de même « en alternant entre Dunkerque et Le Havre ».

« Accompagnement » RH : « c'est un point central », 2 possibilités, soit :

- rejoindre la résidence Paris spécial SU radio-détection dans les SMBI,
- trouver une autre affectation.

Complément du DI IDF : « crainte des agents d'avoir une perte de rémunération ». Sur les 31 agents concernés, une 20^{aine} d'agents ont fait leur choix :

- 11 agents choisissent Paris spé SU ;
- 3 envisagent leur retraite,
- 1 rupture conventionnelle.



b) Interventions et commentaires SOLIDAIRES

Nous sommes opposés au démantèlement du réseau et sommes sensibles à l'avenir des agents. Même si le réseau SMS n'est pas aussi développé que celui de nos voisins, on a un maillage national actuellement.

Là avec ce projet, on accentue le retard des Douanes françaises par rapport à nos voisins à l'échelle européenne en matière de scanner et de détection. Nous allons d'ailleurs rencontrer nos homologues syndicalistes européens lors du congrès de l'Union des personnels des Finances en Europe (UFE) début octobre pour échanger notamment là-dessus.

Un seul rideau est insuffisant ! Or il y a besoin de tous les rideaux :

- d'abord des 2 rideaux identifiés : Dunkerque et Havre, en sus de l'IDF ;
- puis du réseau des brigades de surveillance extérieures (BSI) et intérieures (BSI). Surtout que les scanners IDF appréhendaient des flux hors Le Havre & Dunkerque.

Par ailleurs, il ne faut pas limiter une implantation à des considérations de constatations réalisées à un instant T.

Car les flux et trafic peuvent s'adapter et se déplacer. Enfin, la population a besoin d'implantations. C'est un principe d'organisation égalitaire et républicain du territoire.

Échelons de lutte contre les trafics	Unités & moyens utilisés	
	Situation actuelle	Situation à venir
1^{er} rideau (Le Havre, Dunkerque)	SMBI	SMBI SMS immobiles
2^e rideau (arrière-pays, IDF, etc.)	SMS mobiles	Néant
3^e rideau (niveau national)	BSE BSI	BSE BSI
Nombre total de rideaux	3	2

BSE : Brigade de surveillance extérieure

BSI : Brigade de surveillance intérieure

SMBI : Scanner mobile de basse intensité

SMS : Scanner mobile spécial (de « haute » intensité!)

Certes, en matière d'accompagnement ce qui est proposé, peut être vu comme du mieux-disant vis-à-vis de restructurations. Ça montre aussi que le déploiement des nouveaux moyens que sont les Scanners mobiles de basse intensité (SMBI) s'est fait dans l'urgence, requérant des habilitations sur postes, qui après sont figés sur place ou quasi en ne pouvant demander en mutation pendant 5 ans qu'une résidence SMBI.

Au vu du caractère contraignant pour les collègues, il y a une chute des candidatures pour être opérateur scanner SMBI. C'est donc assez logique pour la « haute » administration qu'il y ait envie de garder l'effectif SMS pour faire tourner les SMBI.

Qui est perdant dans l'histoire ?
C'est la Douane, la population et les usagers. Les SMBI ont une capacité de radio-détection très inférieure aux SMS !

Mais chut, il est fait l'acquisition de SMBI pour annoncer artificiellement une hausse du maillage des scanners.



**-10% d'agents Paris-spécial ?
Un manège de longue date !**

Depuis plusieurs années, il n'y a quasi plus aucune arrivée en mutation pour la résidence Paris-spécial.

L'effectif a baissé d'une 30^{aine} d'agents nationalement (10% de l'effectif total). Ça correspond pile poil à l'effectif SMS désormais restructuré !

Par ailleurs le respect envers les personnels est très limité. Ça fait quelques années qu'on voit les tableaux de mutation avec la diminution des mutations Paris-spé, avec la petite musique d'une rumeur de -10% des effectifs. Ici ça se vérifie une trentaine d'agents du SMS, c'est 10% des 300 agents Paris-spé. Bref cette restructuration est préparée de longue date, avec le contrat leasing qui arrive à date !



c) Réaction « haute » administration

Le président n'est pas convaincu de devoir desserrer le calendrier, indiquant « les discussions ont déjà commencé, il faut enclencher et ne pas maintenir l'unité dans l'incertitude. » [...] « On a besoin de la compétence des agents de la brigade SMS. » [...] « Ce qui change, c'est la logique de mobilité versus la logique de moyens affectés dans des zones de contrôle sensibles. »



d) Décision intersyndicale

Interruption de séance à la demande des organisations syndicales (OS), au regard de l'absence d'infléchissement.

Après la suspension, au retour dans la salle, une délibération a été soumise au vote (voir annexe 2).

Vote sur cette délibération : POUR à l'unanimité des délégations syndicales présentes (outre SOLIDAIRES, CGFT-CFTC, CGT, USD-FO).



2°) Fermeture de la recette régionale (RR) de Mayotte pour « créer » la recette Océan Indien (ROI)



a) Présentation / b) Commentaires SOLIDAIRES

Dans la présente publication, pour connaître le projet ainsi que nos commentaires, se reporter à notre communiqué, disponible en pages 3 et 4.



c) Réaction « haute » administration

D'après la secrétaire générale (SG), le projet a été « mené avec concertation ».

D'après Benoît Pascal (ex-DR Mayotte) : « l'autorité préfectorale est au courant ainsi que les politiques locaux. »



d) Réaction syndicale

SOLIDAIRES Douanes insiste sur la finalité poursuivie.

Quel intérêt quant à cette restructuration ? La « haute » administration des douanes est incapable d'indiquer la plus-value métier de cette opération.

Ainsi, dans les documents de travail, il est admis officiellement par la « haute » administration que la recette Océan Indien (ROI) basée à La Réunion :

- « n'aura aucune connaissance des opérateurs mahorais. »
Comment répondre efficacement alors à leurs besoins, attentes, demandes ? Cette méconnaissance assumée, puisque la restructuration est menée en connaissance de cause, est inconsciente !
- De même il n'y a aucune précision sur les modalités de réception des opérateurs mahorais par le receveur basé à La Réunion.

Et quand nous revenons sur ces problématiques en séance et que nous questionnons la « haute » administration à l'oral, ce n'est pas mieux. Aucune réponse !
Elle n'a rien à écrire et rien à dire !

Et pour cause ! Il n'y a aucun intérêt métier à cette opération. Car l'intérêt de cette opération est ailleurs : gérer la pénurie d'effectifs. Les Douanes françaises sont structurellement sous-dotées par rapport à leurs voisins.

Faisons un aparté sur un seul cas, celui de l'Allemagne :

- ses effectifs douaniers, de 43 000 en 2020, ont été renforcés pour atteindre 48 000 en 2022, il s'agissait alors de réagir à la crise Covid qui avait révélé des tensions sur les flux logistiques...
- En 2026, ses effectifs déjà renforcés à 49 000 pour faire face au e-commerce, vont encore être renforcés de 1500 agents supplémentaires pour accentuer la régulation du e-commerce et lutter contre le narcotrafic³.

Effectifs budgétés				
Pays	Années			Évolution 2020-2026
	2020	2022	2026	
 Allemagne	43 000	48 000	49 000	+ 6 000
 France	17 400	17 050	16 500	- 900

Et en France ? Au niveau national, nous sommes à 16 500 emplois budgétés en 2026, soit 500 de moins qu'en 2025 ! De fait, avec 3 fois moins de moyens qu'en Allemagne, la « haute » administration française organise la gestion de la pénurie.

C'est uniquement ça l'intérêt de cette opération de centralisation. Et si cela se met en place à Mayotte, cela créera un précédent pour être répété ailleurs.

C'est d'autant plus grave que nous avons un département en souffrance qui est en demande de reconnaissance par la République française. De même, à La Réunion, il y a un refus de voir un projet pouvant être perçu comme un assujettissement des Mahorais.

Politiquement, cela aboutit à une suppression d'implantation dans un Département-Région d'Outre-mer (DROM).

³ Détails en allemand : « *Bekämpfung von Schwarzarbeit und Drogenschmuggel, Bewältigung der Paketflut im Onlinehandel - der deutsche Zoll soll für seine Aufgaben besser ausgestattet werden. In diesem Jahr würden 1.500 Stellen zusätzlich geschaffen, sagte Finanzminister Lars Klingbeil bei der Vorstellung der Jahresbilanz auf dem Flughafen Leipzig/Halle. Derzeit hat der Zoll bundesweit rund 49.000 Beschäftigte.* »

Traduction en français : « *Lutte contre le travail au noir et le trafic de drogue, gestion de l'afflux de colis lié au commerce en ligne : les douanes allemandes doivent être mieux dotées pour accomplir leurs missions. 1 500 postes supplémentaires seront créés cette année, a annoncé le ministre des Finances Lars Klingbeil lors de la présentation du bilan annuel à l'aéroport de Leipzig-Halle. À l'heure actuelle, les douanes emploient environ 49 000 personnes dans tout le pays.* »

Source : <https://www.zdfheute.de/politik/deutschland/zoll-bilanz-pakete-schmuggel-drogen-schwarzarbeit-geldwaesche-100.html>

3°) Centralisation des activités *Rectifications, Invalidations, Remboursements* au sein de la DR La Réunion



a) Présentation (par Laure Salaün notamment)

Objet : il s'agit de la création d'un pôle régionalisé dédié aux validations, rectifications et remboursements.

Évolution : Au début, le service récipiendaire de la centralisation fut le bureau de Saint-Denis Aéroport (SDA). Puis après recueil des besoins localement, il se révèle qu'une centralisation vers le bureau Saint-Pierre est davantage appropriée.



b) Intervention SOLIDAIRES

Certes il y eut une consultation des agents localement, qui a été suivie par la direction. Mais, plutôt que « mieux », le projet est « moins pire ».

- *Un meilleur projet consiste à développer le maillage, partout afin de répondre aux besoins, en étant soucieux de la proximité avec les usagers.*
- *Là, c'est « moins pire », au sens où la gestion de la pénurie se fait en consultant les agents. Mais ça reste une gestion de la pénurie. En effet l'attribution de 8 agents à La Réunion dans la branche Surveillance (SURV) n'est pas un net. Cette dotation s'effectue avec une contrepartie : supprimer de l'emploi ailleurs, c'est-à-dire ici dans le réseau des bureaux Opérations commerciales (OPCO).*

Sur le fond, cette « création » se traduit par :

- *une perte d'emplois aux bureaux de Saint-Denis aéroport (SDA) et du Port,*
- *et une perte de proximité dans la gestion des tâches Rectifications, Invalidations, Remboursements pour les opérateurs économiques.*

Il n'y a aucun progrès à attendre de cette évolution imposée au forceps.

La réalisation de ces tâches nécessite des implantations au plus près des besoins, c'est-à-dire : le maintien de ces compétences au sein de chaque bureau de Douane.

Sur la forme, ce projet d'évolution n'a, ici non plus fait l'objet d'un travail d'association, concertation ou information :

- *ni de la représentation politique locale ;*
- *ni des opérateurs économiques locaux.*

C'est en d'autres termes un passage en force, décidé unilatéralement par l'Administration des douanes.

Le travail en silo, la DG le dénonce, mais continue de le pratiquer !



4°) Vote sur les 3 restructurations (modification de l'arrêté du 16/06/2020)

Vote : CONTRE unanime (outre SOLIDAIRES, CGT, CFDT, USD-FO).

Explication de vote SOLIDAIRES : Sur le SMS, la DG ne tient pas compte de nos remarques et de la délibération votée.

Sur la Recette de Mayotte et la fragilisation des bureaux de Saint-Denis et Le Port à La Réunion, les projets sont imposés en catimini, sans concertation avec la représentation politique locale, ni les opérateurs économiques.

Alors pourquoi la DG, depuis Paris-Montreuil, persiste dans son projet ? SOLIDAIRES Douanes réitère sa revendication de retrait de ces mesures de restructuration.

Après le vote, interruption de séance à la demande des organisations syndicales (OS).

Face au passage en force DG, les OS quittent le CSAR à 15h15.

Pire, malgré le vote CONTRE unanime, l'arrêté de fermeture de la RR Mayotte est publié dès le 30/09, sans attendre la reconvoction.

C'est seulement 8 jours plus tard, par mél du 08/10/2026, que les OS apprennent la reconvoction du CSAR... le 23/10/2026.



Annexe 1 :

déclaration liminaire

SOLIDAIRES Douanes



Une mandature de fermetures...

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs,



Message DG, séance après séance ?

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la réunion du Comité social d'administration de réseau (CSAR) de rentrée.

L'année 2026 avait débuté par une restructuration, celle du service viticulture de Blaye, fermé, et un transfert de ses activités vers Libourne.

Le 1^{er} semestre s'est achevé par le vote de la loi RIPOST, le gouvernement et ses relais ayant été soutenu par le silence de la « haute » administration douanière, valant acceptation.

Le 2^e semestre reprend par 3 restructurations :

- la fermeture de la brigade Scanner mobile spécial (SMS) ;
- la fermeture de la recette régionale (RR) de Mayotte via le transfert de son activité à la recette régionale (RR) de La Réunion devenant Recette régionale de l'Océan Indien ;
- l'abandon, au sein de l'île de La Réunion de l'activité validations, rectifications et remboursements des bureaux du Port et de Saint-Denis Gillot aéroport (SDA), et leur transfert vers le bureau de Saint-Pierre, devenant centre régional en la matière.

Bref des fermetures. Encore des fermetures. Toujours des fermetures. Une mandature, votre mandature, de fermetures.

C'est d'autant plus scandaleux que le fond et la forme sont ineptes.

La forme ?

Pour l'Outre-mer, aucune considération de la représentation politique des Collectivités :

- ni au niveau des parlementaires,
- ni au niveau des exécutifs locaux !

Les opérateurs économiques ? Pas mieux ! L'accompagnement des entreprises est un faux concept, érigé par la « haute » administration mais aussitôt rejeté par elle, sauf pour quelques très rares grands intérêts privés.

Le fond ?

Toujours pour l'Outre-mer, aucune considération pour les missions. Les solutions proposées pour faire face à l'éloignement relèvent de l'incantation : « *mise en place de communication spécifique* » : ah bon, laquelle ?

Pour le SMS, c'est tout aussi absurde : exit les camions scanners à haute efficacité, voici les camionnettes limitées en capacité.

Sur ces différents projets, nous sommes opposés et voterons CONTRE.

Le reste des points à l'ordre du jour ?

Le point 2 sur la mise en œuvre de votre plan Douane 2030 aurait sans doute mérité quelques documents de travail... Quelles conséquences la réorganisation de la Direction générale, qui sera effective demain 1^{er} octobre, va-t-elle avoir pour les agents ?

Devons-nous considérer que l'organigramme et la note de structuration diffusés dans votre Flash Infos du 28 septembre mettent un terme à la discussion ?

Quid de la fermeture du bureau de Wissous et de l'antenne de Chelles, fers de lance du « choix stratégique » du « 100 % scanning » (en réalité réduit à peau de chagrin, vu le manque d'effectifs pour constater les contentieux...) ? Un projet mort-né, qui laisse sur le carreau une petite 30aine de collègues, avec quelles perspectives ?!?

Un projet de loi de Finances 2027 (PLF 2027) annonçant une recreation partielle de postes détruits en 2026.

Un tour de passe passe comptable, puisque les écoles de La Rochelle et Tourcoing ne seront pas en capacité de les accueillir. Où ira donc la masse salariale budgétée ? Dans un effectif de cadres supérieurs déjà pléthorique au regard de la modicité des effectifs A, B et C.

L'observatoire interne ? Un document qui a le mérite de dresser une photographie de la situation mais qui en reste là, année après année.

Les mesures de remédiation (souveraineté des agents au travail, hausse massive des moyens sur le terrain, lisibilité des carrières, reconnaissance du travail accompli, etc.) sont enterrés.

Le mois de septembre s'achève. À l'image d'un système politique oligarchique moribond.

Le retour à une démocratie sociale, à un État-providence éprouvé ne demande qu'à advenir. Nous nous employons à le faire éclore, c'est le sens de l'histoire et de l'intérêt général.

La délégation SOLIDAIRES Douanes,
le mercredi 30 septembre 2026



Annexe 2 :

délibération intersyndicale votée à l'unanimité

**par les syndicats siégeants au CSAR :
CFDT-CFTC – CGT – SOLIDAIRES – USD-FO**

Délibération des représentants du personnel élus au CSAR de la DGDDI

Point 1 de l'ordre du jour CSAR du 30/09/26

Conformément à l'article 12 du règlement intérieur du CSAR de la DGDDI, voté le 28/09/23, les représentants du personnel présents souhaitent faire valoir leur droit à présenter une délibération et la soumettront au vote.

Les représentants des personnels, après avoir réuni les agents concernés le 25/09/26, et à l'occasion de la réunion du CSAR du 30/09/26 souhaitent joindre une délibération au point 1 de l'ordre du jour. Il concerne la mise au vote de la modification de l'arrêté du 16 juin 2020 modifié désignant les opérations de restructuration de certains services centraux ou déconcentrés. Cette délibération concerne la fermeture de la brigade SMS (DI Île-de-France).

Alors que l'engagement avait été pris dans cette même instance que la brigade SMS ne serait pas affectée par le déploiement du scanner mobile basse intensité (SMBI), les agents ont appris, le 21/01/26 l'annonce du projet de sédentarisation des camions. Ce projet est présenté pour information en CSAL le 26/03/26 puis soumis au vote lors du CSAL du 22/06/26 reconvoqué le 03/07/26 où, malgré l'absence des représentants des personnels, l'avis est réputé avoir été rendu. Un arrêté du Directeur général supprime la brigade SMS au 01/09/27.

Or, les représentants du personnel constatent les éléments suivants :

1. Le projet d'arrêté modifiant celui du 16 juin 2020 fixe la date du 01/12/26 pour le début de l'opération de restructuration. Cette date ne correspond pas à la fermeture de l'unité. Il fixe également la fin de l'opération au 30/11/27. Ces dates ne correspondent ni avec la réalité opérationnelle, ni avec la date de fermeture définitive de l'unité, ni à l'engagement figurant dans les mesures d'accompagnement social de pouvoir bénéficier d'un temps minimal de 18 mois pour pouvoir bénéficier de plusieurs mouvements de mutation et de la possibilité d'obtenir autant d'entretiens individuels que nécessaire. Avec une fermeture de l'unité au 01/09/27, il n'y a aucune urgence à restructurer les agents.

Les représentants du personnel demandent donc à l'administration un engagement fort sur l'urgence dédiée au fonctionnement opérationnel de ces deux éléments sédentarisés avec des personnels qualifiés, expérimentés, disponibles, mobiles et multi compétents. Les agents du SMS répondent à cette urgence. Les appareils ont déjà subi plusieurs sédentarisations temporaires au cours de leur vie, la DI n'a pas remis l'unité ou leur régime spécifique en question pour autant.

Comme l'avait dit votre prédécesseure, Monsieur le Président, nous ne devons pas refaire un PSD et en revivre le même bilan désastreux. Il nous appartient donc de donner des garanties aux douaniers pour pérenniser leurs missions et leurs qualifications, de manière durable.

2. Les mesures d'accompagnement proposées aux agents en janvier 2026 ne sont plus celles qui sont annoncées aujourd'hui. Or, dans la mesure où nous sommes face à une décision inédite d'une fermeture de brigade mobile, il conviendra, selon les représentants du personnel et les premiers engagements pris en janvier, d'appliquer un accompagnement inédit.

À ce jour, de nombreuses questions posées par les agents lors des entretiens individuels demeurent sans réponse. Ainsi, les éléments présentés dans les documents de travail sont erronés puisque non fiabilisés, le choix des agents n'étant nullement arrêté et ne le sera qu'après avoir reçu des réponses explicites. La pression exercée pour obtenir leur choix n'est pas acceptable.

L'administration doit faire des propositions, pas seulement une, conditionnée à l'obtention d'une qualification qu'ils n'ont pas aujourd'hui.

Ainsi, ils souhaitent des précisions sur :

- la prime opérateur système ;
- la possibilité en cas de non mutation, de pouvoir rejoindre la résidence Paris spécial ou, à défaut, de demander trois résidences à proximité de leur résidence familiale ;
- la solution apportée dans l'éventualité d'un échec au 01/09/27 à l'examen du Camari générateur pour les agents qui opteront au pôle radioprotection de la résidence Paris spécial.

Par conséquent, les représentants du personnel au CSAR du 30/09/26 demandent :

- **la révision du projet d'arrêté du 16 juin 2020 d'une part en fixant la période de restructuration du 01/12/26 au 30/06/28, afin de permettre le fonctionnement opérationnel des deux appareils sédentarisés au Havre et à Dunkerque sous le régime de travail actuel pour ceux qui le souhaitent, afin de permettre les mutations avec priorité pour ceux qui le souhaitent, afin de laisser le temps de la formation au Camari générateur dans l'optique de créer le pôle radioprotection au sein de la résidence Paris spécial pour ceux qui le souhaitent.**
- **La mise en œuvre de mesures d'accompagnement inédites au regard du caractère inédit et spécifique de la fermeture d'une unité mobile après avoir répondu à l'ensemble de leurs questions.**

Ils rappellent les dispositions de l'article R254-74 du code général de la fonction publique suivant lesquelles le Président du CSA doit informer par écrit chacun des membres du CSA dans un délai de deux mois des suites données à leurs propositions et avis.

Le 30 septembre 2026

Pour :

Abstention :

Contre :



Annexe 3 :

Communiqué intersyndical de sortie



Comité social d'administration de réseau (CSAR) de la DGDDI

Séance du 30/09/2026 - Communiqué intersyndical de sortie : NON aux restructurations autoritaires !

Ce mercredi 30 septembre, les syndicats douaniers étaient convoqués pour traiter à nouveau de restructurations.

Des restructurations qui touchent aussi bien :

- la branche Surveillance (SURV), via la fermeture de la brigade Scanner Mobile Spécial (SMS) ;
- que la branche Opérations commerciales (OPCO), via la fermeture de la recette régionale de Mayotte et la perte des activités validations, rectifications et remboursements dans les bureaux réunionnais du Port et de Saint-Denis.

Malgré de nombreuses interventions syndicales sur la fermeture de la brigade SMS, 1^{er} point examiné, **la Direction générale a botté en touche**, répondant à côté du sujet, ne traitant pas toutes les questions posées.

Cette même DG a surtout maintenu son projet absurde d'abandon des Scanners mobiles de haute intensité.

C'est un manquement à la parole donnée au moment du choix de mise en place des scanners mobiles de basse intensité (SMBI) en 2024. Les SMBI devaient s'ajouter au dispositif SMS, pas les remplacer !

Deux ans plus tard, les SMS disparaissent. L'intersyndicale a donc porté au vote et adopté sa propre délibération, portant ses propositions.

Sur la fermeture de la recette de Mayotte, et la perte d'activités dans les bureaux du Port et de Saint-Denis, idem, les restructurations sont maintenues.

Malgré l'argumentaire apporté par la représentation du personnel sur l'égalité territoriale et le service rendu aux usagers.

Et les agents dans tout cela ? Une variable d'ajustement.

Nous exigeons de la Direction générale une réorientation franche.

Constatant que la DG campe dans une posture malvenue, la représentation du personnel a donc quitté la salle.

Les organisations syndicales CFDT-CFTC – CGT – SOLIDAIRES – USD-FO
Montreuil, le 30 septembre 2026



Annexe 4 :

Réponses des parlementaires, après saisine par SOLIDAIRES (communiqué et courrier au Gouvernement)

a) **Communiqué du 29/09/2026 de M. Jean-Hugues Ratenon,**
député La France insoumise (LFI) de La Réunion

page 20

b) **Courrier du 06/10/2026 de M^{me} Estelle Youssouffa,**
députée Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires (LIOT) de Mayotte
à M. le ministre de l'Economie et des Finances

page 22



Annexe 4 – a : Communiqué du 29/09/2026 de M. Jean-Hugues Ratenon, député LFI de La Réunion (début)



Jean Hugues RATENON
Député de la Réunion
Commission affaires sociales

Saint-Benoît le 29 septembre 2026

Communiqué :

MAYOTTE : La Réunion ne doit pas devenir une tutelle administrative.

J'ai été informé par SOLIDAIRES Douanes du projet de réorganisation de la Direction générale des douanes et droits indirects concernant Mayotte et La Réunion.

Présenté comme la « création de la Recette régionale des douanes de l'Océan Indien », ce projet prévoit concrètement la suppression de la recette régionale de Mayotte et la centralisation à Saint-Denis de La Réunion de ses missions de comptabilité et de recouvrement. Deux correspondants seraient maintenus à Mayotte, à Pamandzi et à Longoni, mais la nouvelle structure serait implantée à La Réunion.

Je veux exprimer ma préoccupation face à cette orientation.

Ma position sur cette question n'est pas nouvelle. En février 2018, lors d'un déplacement à Mayotte, je déclarais déjà : « Mayotte ne doit plus être sous tutelle de La Réunion. Il faut une solidarité, mais jamais sous tutelle. »

J'avais alors défendu l'idée que les grands services publics concernant directement la vie des Mahorais devaient pouvoir être gérés depuis Mayotte. Je disais notamment : « On ne peut pas gérer la santé à Mayotte depuis La Réunion. »

Je demandais alors une ARS de plein exercice à Mayotte. Cette revendication est ensuite devenue une réalité : l'ancienne ARS Océan Indien a été séparée et Mayotte dispose depuis 2020 de sa propre agence régionale de santé.

Pourquoi prendre aujourd'hui le chemin inverse pour les douanes ?

La Réunion et Mayotte sont deux îles françaises de l'océan Indien certes, nous partageons une proximité géographique, des liens humains, économiques et historiques et nous devons continuer à être solidaires. Mais nous sommes aussi deux territoires, avec des histoires, des cultures, des réalités sociales, économiques et administratives différentes.

Aujourd'hui, c'est la comptabilité et le recouvrement douaniers et demain, se sera quel autre service ?



Annexe 4 – a : Communiqué du 29/09/2026 de M. Jean-Hugues Ratenon, député LFI de La Réunion (suite et fin)

L'administration justifie notamment son projet par le manque d'attractivité de la direction de Mayotte, la nécessité de sécuriser les opérations et l'expérience de la centralisation temporaire effectuée après le cyclone Chido. Elle indique en effet que certaines opérations comptables avaient été transférées temporairement vers La Réunion en février et mars 2025. Mais une organisation exceptionnelle mise en place après une catastrophe ne doit pas devenir, par facilité, une organisation permanente et de fait placée Mayotte sous tutelle de La Réunion. Je dis Non.

Lorsqu'un service public manque d'agents, la réponse doit être de lui donner les moyens humains nécessaires. Lorsqu'un territoire souffre d'un manque d'attractivité, il faut agir sur les conditions permettant d'attirer et de stabiliser les personnels. Et lorsque Mayotte connaît des difficultés structurelles, l'Etat doit investir à Mayotte pour construire des services publics solides et durables.

La Réunion ne peut pas devenir la réponse au sous-investissement de l'Etat à Mayotte.

D'autant que La Réunion connaît elle-même un besoin urgent de renforcement de ses moyens douaniers. Un rapport du Sénat publié en 2026 a relevé que les moyens humains et matériels des douanes réunionnaises apparaissaient « largement insuffisants » au regard de l'explosion des flux de stupéfiants entrant sur notre territoire. Il recensait 206 agents au 31 décembre 2025 et appelait à renforcer les contrôles portuaires et aéroportuaires.

La priorité devrait donc être de renforcer les moyens de la Douane à La Réunion pour lutter contre les trafics qui touchent directement notre territoire, tout en donnant à Mayotte les moyens d'assurer elle-même ses propres missions douanières. Ce n'est pas en concentrant toujours davantage de fonctions à La Réunion que l'on renforcera les services publics de l'un ou de l'autre territoire.

Mayotte doit disposer des moyens correspondant pleinement à son statut de département français. Faire de La Réunion le centre administratif de substitution pour des missions qui devraient être exercées à Mayotte serait une mauvaise réponse pour les deux territoires. Cela risque d'autant plus d'alimenter les incompréhensions et les tensions déjà existantes entre deux populations qui n'ont aucun intérêt à être opposées.

Ma position demeure donc claire : solidarité et coopération entre Mayotte et La Réunion, oui ; mutualisation temporaire lorsqu'une situation exceptionnelle l'exige, oui ; transfert permanent des services publics de Mayotte vers La Réunion, non.

Je demande au Gouvernement et à la Direction générale des douanes de réexaminer ce projet et de maintenir une recette régionale de plein exercice à Mayotte, en lui donnant les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à son fonctionnement.

Mayotte doit pouvoir être administrée depuis Mayotte et non être sous une tutelle.

Jean-Hugues Ratenon,
Député de La Réunion



**Annexe 4 – b : Courrier du 06/10/2026 de Mme Estelle Yousouffa,
députée LIOT de Mayotte (début)**



Estelle YOUSOUFFA

Députée de MAYOTTE

Secrétaire de la Commission des Affaires étrangères

Commission des Affaires européennes

Délégation aux Outre-mer

À Paris, le 6 octobre 2026

À l'attention de Monsieur Roland Lescure, Ministre de l'Économie et des Finances

Objet : Transfert de la recette régionale des douanes de Mayotte à La Réunion.

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur le projet de création d'une « Recette régionale des douanes de l'océan Indien » (RROI), qui prévoit le transfert à La Réunion des missions actuellement assurées par la recette régionale des douanes de Mayotte et, par conséquent, la fermeture de cette dernière.

Présentée comme une évolution organisationnelle, cette réforme aboutirait en réalité à transférer à La Réunion l'exercice des missions de comptabilité et de recouvrement actuellement assurées à Mayotte. Si deux correspondants de recette doivent être maintenus à Longoni et Pamandzi, le service décisionnel et opérationnel serait désormais physiquement implanté à La Réunion, conduisant à la disparition complète de la recette mahoraise.

Mon inquiétude tient d'abord à la proximité indispensable entre l'administration douanière à Mayotte et les acteurs économiques : la recette régionale de Mayotte ne constitue pas une simple fonction comptable susceptible d'être délocalisée sans conséquence. Elle assure aujourd'hui l'accueil des usagers, le traitement des paiements, les remboursements, le recouvrement amiable et forcé, la gestion des garanties. Le receveur régional reçoit notamment les entreprises et les redevables afin de traiter leurs situations individuelles et participe à la gestion des garanties, particulièrement importante à Mayotte compte tenu du nombre de sociétés d'import-export et de l'activité douanière du territoire.

Cette proximité est d'autant plus nécessaire que l'administration reconnaît elle-même que le futur service implanté à La Réunion « n'aura aucune connaissance des opérateurs mahorais » et qu'il sera donc nécessaire de mettre en place une organisation spécifique de communication avec le PGP de Mayotte.

Il est donc difficile de considérer comme une amélioration du service public une réforme qui éloigne le service des entreprises qu'il doit accompagner.



Annexe 4 – b : Courrier du 06/10/2026 de Mme Estelle Youssouffa, députée LIOT de Mayotte (suite et fin)

Une telle logique serait par ailleurs contradictoire avec l'ambition de faire de Mayotte un département pleinement intégré à la République et doté de services publics à la hauteur de ses besoins.

La réforme soulève enfin une question de méthode. Une transformation aussi substantielle de l'organisation administrative de l'État à Mayotte ne peut être conduite sans une véritable association des élus, des exécutifs locaux, des acteurs économiques et des représentants des personnels. Or, les conditions dans lesquelles cette décision a été prise appellent de sérieuses réserves, notamment au regard du vote unanime défavorable intervenu au comité social d'administration de réseau de la DGDDI le 30 septembre dernier et de la publication, le même jour, de l'arrêté actant la création de la nouvelle organisation.

Un tel calendrier donne le sentiment d'une décision arrêtée avant même que le dialogue social ne puisse parvenir à son terme. Il ne peut s'agir de la méthode que l'État entend promouvoir à Mayotte, particulièrement dans le contexte de reconstruction que connaît aujourd'hui le territoire.

Je vous demande donc de bien vouloir suspendre la mise en œuvre de ce projet et de réexaminer le maintien d'une recette régionale des douanes de plein exercice à Mayotte, dotée des effectifs et des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Estelle YOUSSOUFFA
Députée de Mayotte

CSA Réseau (CSAR) du 30/09/2026 :

**Fermeture de service,
le DG n'attend
même plus
la consultation
des instances !**



La République : un Horizon bouché ?!



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !